



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 22 juin 2023, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Alec Enderli, Président.

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre cette séance en souhaitant une bonne année de Conseil général et en remerciant chacun pour son implication pour le bon fonctionnement de la commune. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 16 membres du Conseil général.

Absents excusés

Jérôme Benoit
Floriane Perret
Vincent Robert

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

Monsieur le Président Alec Enderli constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2023,
2. Demande d'adhésion de la commune des Ponts-de-Martel au Parc naturel régional du Doubs,
3. Demande de validation formelle du coefficient de l'impôt communal actuellement en vigueur,
4. Demande d'adoption de la nouvelle clé de répartition des taxes d'équipement.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2023

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Dimitri Maire annonce qu'à la lecture du procès-verbal, le Parti Socialiste et Libre a remarqué une erreur dans le paragraphe des présences. En effet, le Conseil communal n'était pas au complet, comme écrit, car Madame Dominique Maire était absente.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. Demande d'adhésion de la commune des Ponts-de-Martel au Parc naturel régional du Doubs

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** donne la parole au Conseil communal.

Monsieur Yvan Monard indique que pour ce point, le Conseil communal a souhaité inviter Monsieur Jacques-André Maire, qui est vice-président du parc, pour la simple et bonne raison que c'est un sujet qui intéresse le Conseil communal, qui estime que c'est une très bonne idée d'adhérer à ce parc. Cependant, il y a certains tenants et aboutissants que le Conseil communal ne connaît pas de manière parfaite et pour être le plus exhaustif possible dans ses explications, le Conseil communal a demandé à Monsieur Jacques-André Maire de faire une brève présentation de ce que peut proposer le parc de manière à ce que le Conseil général ait une information plus complète que ce que figure dans le rapport. Il s'agit de la raison pour laquelle Monsieur Yvan Monard laisserait la parole à Monsieur Jacques-André Maire avant d'ouvrir la discussion sur le rapport en lui-même.

En l'absence d'opposition de la part des membres du Conseil général, **Monsieur Jacques-André Maire** présente en détail le Parc naturel régional du Doubs et répond également à quelques interrogations.

Une fois cette présentation effectuée, **Monsieur le Président Alec Enderli** ouvre la discussion générale.

Madame Brigitta Gutmann indique que les membres du Parti Socialiste et Libre ont lu ce rapport détaillé, bien expliqué, avec grand intérêt. L'identité du Parc naturel régional du Doubs reflète bien la vision du Parti Socialiste et Libre d'une commune dans laquelle on peut vivre bien et en pleine santé. Adhérer au parc offre pleins de possibilités à beaucoup de différents acteurs de notre commune, sans obligation ni contrainte. Le prix pour l'adhésion est plus que modeste. Si nous voulions attirer l'attention de toute la Suisse à notre commune, nous devrions dépenser plusieurs fois cette somme. Le Parti Socialiste et Libre soutient ce rapport comme chance pour notre commune.

Monsieur Damien Bertschy relève que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance du rapport du Conseil communal et indique que l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs a fait débat au sein du groupe PLR. La présence, dans notre commune, d'une association qui a pour but de préserver et valoriser la nature et le paysage a soulevé quelques inquiétudes au sein du parti. Par exemple, pour des projets futurs sur le territoire communal qui pourraient éventuellement être freinés par l'association. Cependant, les membres du groupe PLR pensent qu'une adhésion au Parc naturel permettrait de développer le tourisme dans notre village, ce qui fait du sens, aujourd'hui, avec la réalisation de la Maison de la Tourbière. De plus, le Parti Libéral-Radical remarque que l'association met en valeur le travail des artisans de la région et leurs spécialités, au moyen d'un label officiel, ce qui semble être un bon point. C'est pourquoi le groupe PLR recommande d'accepter l'adhésion de la commune des Ponts-de-Martel au Parc naturel du Doubs.

Monsieur Jacques-André Cruchaud indique que sur la forme, il est surpris quand-même un peu par cette forme de lobbysme. Cela semble être pire qu'au Palais fédéral puisque les lobbyistes restent dans le corridor alors que là, le représentant s'exprime devant le plénum. Il connaît des socialistes qui se seraient étranglés pour moins que ça, si tant est que les lobbyistes soient de droite.

Sur le fond, les objectifs du parc partent dans tous les sens et titillent par leurs incohérences. Pour être clair, on ne protège pas la biodiversité en développant le tourisme; c'est deux options différentes qui ne sont pas compatibles. Le tourisme doux, ça n'existe pas; il suffit d'aller au Creux-du-Van pour s'en convaincre.

En ce qui concerne les labels, cela fait 30 ans que les producteurs sont gavés et saoulés jusqu'à l'overdose par leur multiplication. Le pire est qu'avec cette offre pléthorique, les consommateurs

ne s'y retrouvent plus. Trop de labels tue le label. Avec le recul, on ne peut certifier que seuls quelques-uns sont valables : *Bio Suisse* pour ce créneau, *AOP/IGP* pour toute une palette de produits de tradition, *Vache mère Suisse* pour la production de viande bovine extensive; tout le reste n'est que foutaise.

Au niveau du financement, les fr. 3.- par habitant décrits dans le rapport du Conseil communal ne sont absolument pas garantis, puisque c'est l'Assemblée générale du parc qui fixe cette somme, dans une fourchette allant du simple au double, selon l'article 5, alinéa 1 et 2.

Intéressé à connaître les raisons qui ont poussé Les Planchettes, dont la sagesse de ses habitants est connue loin à la ronde, à quitter le parc, les réponses ont été cinglantes :

- 10 ans de cotisations sans jamais rien en retour.
- Aucune entrée en matière quant à leurs demandes, à savoir (liste non exhaustive) :
 - Cofinancement (fr. 2'000.-) pour un arrêt de bus, afin d'améliorer la desserte et favoriser la mobilité douce.
 - Cofinancement de la remise en état du funiculaire afin de pouvoir l'ouvrir au public.
 - Soutenir la création d'une buvette le long du Doubs.
 - Etc...

La réponse a été systématiquement « non ».

Selon Les Planchettes, des fr. 1'200'000.- de ressources annuelles, fr. 800'000.- concernent les charges salariales administratives, ce qui indique clairement le système de gouvernance. Leur conclusion : « Au mieux, ça n'apporte rien, au pire, ça génère des nuisances et des emmerdes ».

A l'heure où l'on nous parle sans cesse de pénurie de main d'œuvre dans des secteurs de haute importance, il est grand temps que les collectivités publiques, à tous les niveaux, se dirigent vers une forme de sobriété administrative, afin de diriger les travailleurs là où il y en a réellement besoin. Ce n'est pas le cas avec ce genre de projet. Bien sûr, ces parcs naturels permettent de drainer de l'argent de la Confédération, mais si c'est le seul objectif, c'est bien pauvre et ça ne peut que faire froncer les sourcils et grincer les dents des citoyens à sensibilité libérale.

En conclusion et au nom du Parti Libéral-Radical, Monsieur Jacques-André Cruchaud indique vouloir respecter les flux hydrauliques de notre Vallée, qui rappelons-le ne se déversent aucunement dans le Doubs et pour toutes ces raisons, les membres du groupe PLR vont refuser cette demande et invitent les autres membres du Conseil général à en faire de même.

A la demande de Monsieur Alexis Maire, **Monsieur le Président Alec Enderli** accorde une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise de la séance, **Monsieur Yvan Monard** souhaite tout-de-même préciser une chose, suite à la dernière intervention : si Monsieur Jacques-André Maire est venu ce soir nous faire cette présentation, c'est bel et bien à la demande du Conseil communal. Vous avez vu la présentation qu'il a effectuée, sa qualité, ses explications tout à fait exhaustives qu'il a pu amener. Il s'agit d'une explication que le Conseil communal ne pouvait pas apporter au Conseil général, raison pour laquelle le Conseil communal a souhaité lui demander de venir l'aider à être le plus précis possible afin que le Conseil général puisse prendre une décision en connaissance de cause. Le fait de dire qu'il s'agit de lobbying dérange Monsieur Yvan Monard car le Conseil communal est composé de miliciens qui ont parfois besoin d'aide. Dans ce cas précis, le Conseil communal a estimé judicieux de recourir à de l'aide, raison pour laquelle il a sollicité la présence de Monsieur Jacques-André Maire que Monsieur Yvan Monard profite de remercier infiniment pour sa présence.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

